

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du : 11 mai 2017**

**Compte-rendu affiché le : 18 mai 2017**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 03 mai 2017**

**Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33**

**Président : Michel RANTONNET, Maire**

**Secrétaire Elu : Philippe SADOT**

**Membres présents à la séance : M RANTONNET, Mme PETIT, M LAVERLOCHERE, Mme QUIBLIER, M CALABRE, Mme BARBIER, M DASSONVILLE, M BONNEMAN, Mme REY, Mme JAUFFRET, Mme PRUNARET, M SADOT, Mme D'HONNEUR, M CORTIAL, Mme RODAMEL, M TREMBLEAU, Mme POULARD, Mme BARBET, M GOTTELAND, Mme ELLENBERGER, M LAMBERT, Mme DUMONT, M KRETZSCHMAR, Mme FAÏ, Mme JAMBON,**

**Membres représentés : M GOURRIER, Mme SALEMBIER-MICHEL, M DE PARISOT DE BERNECOURT, M ROUX, Mr GUILLON, M GUIBERT, M RIVIER**

**Membre absent : MME SANTOS-MALSCH,**

**OBJET : DÉLIBÉRATION PORTANT AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LE MAIRE DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION VALLON DE L'YZERON 2017**

**Nombre de présents : 25**

**Nombre de pouvoir : 7**

**Nombre de votants : 32**

**Nombre de pour : 32**

**Nombre de contre : 0**

**Nombre d'abstention : 0**

Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20170511-Delib2017-05-07-  
DE  
Date de télétransmission : 16/05/2017  
Date de réception préfecture : 16/05/2017

**DÉLIBÉRATION PORTANT AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LE  
MAIRE DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION  
VALLON DE L'YZERON 2017  
Délibération n°2017-05-07**

Rapporteur : G. Dassonville

La commune de Francheville, la commune de Craponne, et la Métropole de Lyon mettent en œuvre depuis 1997 une politique de gestion et de valorisation d'un espace naturel (et agricole) remarquable sur le site des vallons de l'Yzeron.

Ce site est inscrit dans le réseau des Projets nature, un dispositif approuvé par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon du 13 novembre 2006, et celui des espaces naturels sensibles (ENS) issu du transfert, le 1er janvier 2015, de la politique départementale à la Métropole de Lyon. Les objectifs conduits par ces deux politiques sont similaires, à savoir la préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des habitats naturels et leur ouverture au public.

Le cadre d'intervention pour la préservation, la gestion et la valorisation du site des vallons de l'Yzeron a évolué. En effet, en plus des compétences issues de la Communauté urbaine de Lyon et du Département du Rhône, la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a confié, à la Métropole, une compétence en matière d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager. Cette nouvelle compétence a modifié les relations établies entre les Communes porteuses de Projets nature-ENS et la Métropole.

La commune de Craponne est désignée "pilote du projet" et réalise, pour le compte de la Métropole de Lyon, la programmation 2017.

En tant que Commune pilote, la Ville de Craponne se verra rembourser les frais engagés par la Métropole de Lyon selon les conditions prévues dans la convention de délégation de gestion.

Francheville participe à la mise en œuvre du projet en assistant notamment aux différentes instances.

Le programme d'actions 2017 validé par les partenaires comprend en **investissement**, la réalisation d'un sentier d'interprétation (Le sentier des galets) pour un montant maximum de 52 000 € TTC et, en **fonctionnement**, un programme d'animations pédagogiques (27 000 € TTC pour l'année scolaire 2017-2018), une action d'entretien des espaces naturels et chemins balisés (5 000 € TTC) ainsi qu'une action « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage » (12 000 € TTC), pour un montant maximum de **44 000 € TTC**.

Vu la présentation en commission Qualité de Vie & Urbanisme le 24 avril 2017

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de délégation de gestion.

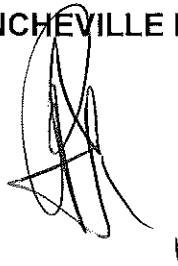
**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**APPROUVE** le programme d'actions 2017 et son plan de financement

Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20170511-Delib2017-05-07-  
DE  
Date de télétransmission : 16/05/2017  
Date de réception préfecture : 16/05/2017

**APPROUVE** la convention de délégation de gestion Vallon de L'YZERON 2017 A  
**L'UNANIMITÉ**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
FAIT A FRANCHEVILLE LE 11 MAI 2017**



**Michel RANTONNET  
MAIRE DE FRANCHEVILLE**

Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20170511-Delib2017-05-07-  
DE  
Date de télétransmission : 16/05/2017  
Date de réception préfecture : 16/05/2017

Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20170511-Delib2017-05-07-  
DE  
Date de télétransmission : 16/05/2017  
Date de réception préfecture : 16/05/2017